

29/05/2017



TECHNIQUES

OC - Le SNAPATSI reçu par le DRH du MI

Dans le cadre du protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la Police Nationale du 11 avril 2016 (dont le SNAPATSI est le seul signataire pour les personnels techniques), le SNAPATSI a été reçu le 23 mai par le DRH du Ministère de l'Intérieur.



Lors de cette audience, le SNAPATSI a rappelé la nécessité urgente de mises en œuvre de vraies perspectives de déroulement de carrière et d'accompagnement pour les OE dont le corps est en instinction.

- ◆ Application rapide des décrets Défense aux OE du MI (création du 9ème échelon, majoration de la prime de rendement à 20% et plafonnement de son paiement au 5ème échelon, reclassement intégral des OE groupe V au groupe VI)
- ◆ Ouverture de perspectives d'accès au HCA et HCB
- ◆ Changements de branches et mise en œuvre de transversalité pour tous les OE.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

La priorité du SNAPATSI ? Votre défense !